Document généré le 6 juil. 2025 18:27

Documentation et bibliothèques

« Catalogueuse », avez-vous dit ?

Gaston Bernier

Volume 45, numéro 2, avril–juin 1999

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1032767ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1032767ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)
2291-8949 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Bernier, G. (1999). « Catalogueuse », avez-vous dit ? *Documentation et bibliothèques*, *45*(2), 83–83. https://doi.org/10.7202/1032767ar

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1999

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

«Catalogueuse», avez-vous dit?

Dans le milieu des bibliothèques, dont l'effectif est féminin dans une proportion de sept personnes sur dix, au Québec tout au moins (la Corporation des bibliothécaires comptait 522 femmes et 243 hommes en 1998), les questions de féminisation des titres des fonctions ne devraient normalement pas ou plus se poser.

Et pourtant, un bibliothécaire de la région d'Ottawa vient d'acheminer à l'Office de la langue française une demande de révision: il souhaiterait qu'on utilise, comme féminin de «catalogueur», le mot «catalogueure» au lieu de «catalogueuse».

Comme on peut le constater, la démarche ne s'inscrit pas dans la foulée des pressions traditionnelles ni des passes d'armes récentes (Maurice Druon contre l'Académie française; l'Académie des lettres du Québec contre l'Académie..., etc.). Jusqu'à maintenant, les femmes et, derrière elles, une bonne tranche de la société, exigeaient qu'on féminise des appellations de professions ou de tâches exercées avant tout par des hommes. Et sont alors apparus, et on les utilise maintenant de manière courante, sans tiquer, des mots comme «agricultrice», «avocate», «chauffeuse», «administratrice», «députée», etc. Des discussions animées ont marqué, à différentes étapes, les ajustements alors en cours. Les uns et les unes réclamaient et réclament la fin de l'«androcentricité» imaginaire ou réelle de la langue française. On peut penser que le pendule est allé très loin quand on s'est mis à utiliser les formes tronquées («les étudiant/s/es inscrit/s/es», par exemple) et à «parenthétiser» des lettres. D'ailleurs, l'exagération a donné lieu à quelques bonnes plaisanteries : «Quelques années auparavantes», «Puisqu'il /elle le faut», «Ainsi soit-elle».

Si on revient aux bibliothèques et aux bibliothécaires, un milieu et une profession qui ont une histoire plus que séculaire, on constate que la majorité des tâches et des fonctions ont des formes neutres ou qui s'utilisent indifféremment au masculin ou au féminin: bibliothécaire, bibliographe, documentaliste, archiviste. Les personnes curieuses qui consulteront *Le Robert* en identifieront d'autres: bibliothérapeuthe, bibliognoste, bibliopège... Mais ces dernières appellations ne désignent pas nécessairement des bibliothécaires patentés. D'autres, par ailleurs, ont un féminin formé selon les règles en usage: relieur donne relieuse; magasinier, magasinière; classificateur, classificatrice; indexeur, indexeuse. Et on pourrait poursuivre dans un registre moins familier: bulletineur, bulletineuse; référencier, référencière, élagueur et élagueuse ou émondeur et émondeuse, etc. En somme, les pratiques sont fort nombreuses et la langue est ordinairement des plus flexibles. De fait, Cécile Huot a inventorié et documenté 119 formes de terminaison dont 58 féminines (*Le Nouveau dictionnaire des genres*; Montréal: Éditions du Méridien, 1991).

La suggestion concernant le féminin de «catalogueur» relève de la sensibilité et, à la limite peut-être, de l'esthétique. La terminaison «euse», ou «gueuse» ici de manière assez exceptionnelle, peut laisser indifférent comme elle peut agacer. D'autres mots pourraient poser un problème de même nature. Qu'il suffise de potasser la brochure *Au féminin; guide de féminisation* (Office de la langue française, 1991) pour en dégoter un certain nombre. Somme toute, il y aura toujours des mots qu'on peut croire commencer ou se terminer mal, comme celui qui fait l'objet de la présente chronique (des exemples: «conservateur», sauf votre respect; ou «parlement», comme le rappellent souvent les journalistes).

On peut penser que l'Office de la langue française ne se prononcera pas, qu'elle ne gommera pas la forme féminine montrée du doigt et désignée à la vindicte populaire. L'organisme a donné, dans le passé, bien des conseils et suggéré de nombreuses voies de compromis. Mais, dans le cas présent, la solution appartient ou devrait appartenir aux locuteurs souverains. Parce que la forme féminine existe depuis belle lurette : on la retrouve dans le *Grand Larousse de la langue française* (1971); parce que des solutions de rechange sont à portée de main: un ou une «catalographe» épinglé depuis 1861 sans doute dans le *Bescherelle* et depuis 1969 dans le lexique de Paule-Rolland Thomas et autres (*Vocabulaire technique de la bibliothéconomie et de la bibliographie*; Montréal: ACBLF, 1969); un ou une «catalogographe», pour les amateurs de fourche-langue (*Bescherelle*, 1887), un ou une «bibliothécaire au catalogue» proposé comme équivalent de l'expression anglaise *catalog librarian* par les auteurs du *Lexique d'information documentaire* (Montréal: Corporation des bibliothécaires..., 1986). Et puis, il y a les pis-aller ou compromis, c'est selon, «femme catalogueur» ou «bibliothécaire catalogueur».

Il ne faudrait pas interdire l'utilisation de «catalogueuse». On essaie bien de protéger des arbres! Si ce féminin semble trop vert, trop rugueux, on pourra opter pour des synonymes. Il n'y a pas lieu de commencer un jeu de massacre, car il faudrait également rayer du lexique «fugueuse», «élagueuse», «blagueuse», «fougueuse», «ligueuse», etc.

Gaston Bernier
Bibliothèque de l'Assemblée nationale